

Commune d'Incourt



INCOURT, 24 octobre 2022

CONVOCATION

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu à la salle du conseil communal – rue de Brombais 2 à Incourt le 09 novembre 2022 à 19h00.

SEANCE PUBLIQUE

- 1) Finances - Modification budgétaire n°3 exercice 2022 - Services ordinaire et extraordinaire - Pour accord.
- 2) Finances - Marché public de fournitures - Fourniture de matériaux divers pour les services techniques - Approbation des conditions et du mode de passation - Avis de marché - Estimation.
- 3) Finances - Marché public de fournitures - Fourniture de matériaux de menuiserie pour les services techniques - Approbation des conditions et du mode de passation.
- 4) Environnement - Coût vérité prévisionnel 2023 - Taux de couverture des coûts en matière de gestion des déchets ménagers - Pour approbation.
- 5) Finances - Taxe communale - Règlement taxe pour le service ordinaire de ramassage des immondices - Exercice 2023 - Approbation.
- 6) Finances - Convention de mise à disposition d'une plateforme numérique pour la mise en oeuvre de la politique locale énergie climat (POLLEC) et de la convention des maires - Décision.
- 7) Finances - Fabrique d'église Saint-Martin de Roux-Miroir - Budget 2023 - Approbation.
- 8) Finances - Fabrique d'église - Paroisse Sainte-Barbe de Sart-Risbart - Compte 2021 - Approbation moyennant modifications.

- 9) Finances - Fabrique d'église - Paroisse Sainte-Barbe de Sart-Risbart - Budget 2023 - Approbation moyennant modifications.
- 10) Urbanisme - Convention de constitution de servitude pour passage de câbles en sous-sol - Rue de Brombais - 1er Division section B parcelle 86 G - Pour approbation.
- 11) Travaux - Marché public de travaux - Travaux d'extension de l'école communale d'Opprebaix - Approbation du mode et des conditions de passation - Avis de marché - Estimation
- 12) Travaux - ORES - Remplacement des sources lumineuses - Phase 4 - Incourt, Opprebaix et Roux-Miroir - Pour approbation
- 13) Travaux - Charte "Eclairage public" - Renouvellement de l'adhésion au Service Lumière - Pour approbation
- 14) Eclairage public - Proposition d'extinction de minuit à 5h00 du 1er novembre 2022 au 31 mars 2023 - Décision.
- 15) Travaux - Plan de Relance de la Wallonie - Plan EZCharge - Mise en place d'un programme visant à amplifier le déploiement d'infrastructures de rechargement pour véhicules électriques sur le domaine public - Propositions de l'In BW - Ratification
- 16) Travaux - Convention d'adhésion relative au marché intitulé "Prélèvement d'échantillons et essais en laboratoires pour revêtements hydrocarbonés, en béton de ciment et les matériaux s'y rapportant ainsi qu'essais routiers en général" - Pour approbation
- 17) Coordinateur Climat - Charte du comité de pilotage
- 18) Manifestations - Introduction d'une demande de subvention pour l'organisation d'un événement culturel - Parcours d'artistes - Candidature de la commune - Ratification.
- 19) Economie - Manifestations - Appel à projet "Tiers-Lieux Ruraux" de la Région wallonne - Candidature de la commune - Ratification.
- 20) ATL -Projet de convention de collaboration entre la commune et l'I.S.B.W. - Prise en charge de l'accueil des enfants durant les temps de midi - Exercice 2022 - Du 29/08/22 au 31/12/22 - Pour accord
- 21) Administration générale - IPFBW - Convocation à l'Assemblée générale - 13 décembre 2022 - Approbation des points mis à l'ordre du jour.
- 22) Communication - Adhésion de la commune au projet M.O.J.O - Prise de décision.
- 23) Approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2022.

HUIS CLOS

- 24) Personnel communal - Démission des fonctions d'une puéricultrice - Droit à la pension de retraite - Prise d'acte.
- 25) Personnel communal - Allocation pour exercice d'une fonction supérieure - Prolongation - Décision.
- 26) Enseignement communal - Personnel - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant

27) Enseignement communal - Personnel - Désignation d'un professeur en éducation physique à titre temporaire dans un emploi non vacant.

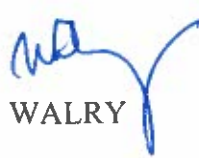
Par ordonnance,

Le Directeur général,


F. LEGRAND



Le Bourgmestre,


L. WALRY

Art. L1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (anciennement art.90 de la nouvelle Loi communale) :

Le Conseil communal ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'Assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre de membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.